



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E165027

VALABLE JUSQU'AU 22/05/2024

ÉDITÉ LE 12/04/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/03/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VERSAILLES 2014B00978

Siret : 800 606 543 00034

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 45381400H

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 147572488

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD 147572488

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : EFIBAT (AGENCE)

6 ROUTE DU NEUBOURG  
27110 LE TREMBLAY OMONVILLE

Téléphone : 06 52 14 05 67

Portable :

Site Internet : [www.efibat.fr](http://www.efibat.fr)

E-mail : [info@efibat.fr](mailto:info@efibat.fr)

Responsabilité légale :  
MEYER PIERRE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 18/05/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                           | Date d'attribution |
|--------------------------------------|--------------------|
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN  
PARC DES COMPETENCES  
BATIMENT "NEW LARGO"  
RUE DES BOIS ROND  
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.